

**Décision du 12 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel
au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président
de la cour d'appel de Bordeaux**

NOR : JUSB1430632S

Le premier président de la cour d'appel de Bordeaux,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel de Bordeaux en date du 4 décembre 2014.

DÉCIDE

Article 1

Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Bordeaux :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CFDT	Mme Karima BENOUAHAB ép GRACIANETTE M. Jean-Louis MOLL	Mme Magalie TELEMAQUE Mme Catherine BORIS ép NIERO
UNSa SJ	Mme Elisabeth COLLET Mme Marie-Noëlle DAREES	Mme Valentine DULCY ép LAPORTE M. Lionel TRAHAY
CGT SJ	Mme Marie SCOURZIC	M. Christophe COMYN

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait à Bordeaux, le 12 décembre 2014.

Le premier président,

Dominique FERRIERE